

Usages permis					
<u>Habitation</u>	1: Unifamiliale				
	2: Bifamiliale				
	3: Trifamiliale				
	4: Multifamiliale				
	5: Maison mobile				
<u>Commerce</u>	1: Commerce local				
	2: Commerce régional				
	3: Commerce de grande surface				
	4: Service professionnel et spécialisé				
	5: Service profess. compatible avec l’industrie				
	6: Entrepreneur de faible nuisance				
	7: Entrepreneur de forte nuisance				
	8: Commerce de divertissement				
	9: Commerce de divertissement à nuisance				
	10: Service relié à l'automobile, catégorie A	*			
	11: Service relié à l'automobile, catégorie B				
	12: Commerce de nuisance				
	13: Commerce de forte nuisance				
<u>Industrie</u>	1: Industrie de recherche et de développement				
	2: Industrie de prestige et de haute technologie				
	3: Industrie légère				
	4: Industrie lourde				
	5: Indust. des déchets et des matières recyclables				
	6: Industrie et services aéroportuaires				
<u>Public</u>	1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	*			
	2: Service public				
	3: Infrastructure et équipement				
<u>Agricole</u>	1: Culture				
	2: Élevage				
	3: Élevage en réclusion				
<u>Usages spécifiques</u>	Permis				
	Exclus				
Normes spécifiques					
<u>Implantation du bâtiment</u>	Isolée	*			
	Jumelée				
	Contiguë				
<u>Dimensions du bâtiment</u>	Largeur minimale (mètres)	9			
	Superficie de plancher minimale (m ²)	100			
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/1			
	Hauteur en mètres minimale/maximale				
<u>Densité d’occupation</u>	Nombre de logements min./max. par bâtiment	0/0			
	Rapport plancher/terrain minimal/maximal				
	Rapport espace bâti/terrain minimal/maximal	0,1/0,45			
<u>Marges</u>	Avant minimale (mètres)	7,5			
	Latérale 1 minimale (mètres)	2			
	Latérale 2 minimale (mètres)	5			
	Arrière minimale (mètres)	8			
Lotissement					
<u>Terrain</u>	Largeur minimale (mètres)	28			
	Profondeur minimale (mètres)	50			
	Superficie minimale (m ²)	1400			
Divers					
	Notes particulières	*			
	P.I.I.A.	*			
	P.A.E.				
	Projet intégré				
Amendement					
	Numéro du règlement	SH-2015-369			
	Date	2015-08-24			

Notes particulières

L'aménagement d'une zone tampon d'une largeur minimale de 6,0 mètres est obligatoire pour tout terrain qui a des limites communes avec la Ville de Greenfield Park. L'aménagement de cette zone tampon est assujéti au respect des dispositions prévues à la sous-section relative à l'aménagement de zones tampons du chapitre 5.

SH-2008-107, a. 3



Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe "A" du règlement de zonage

Zone C-708

Patient Information	
Full Name	
Date of Birth	
Gender	
Address	
City	
State	
Zip	
Phone	
Referral Information	
Referring Physician	
Referral Date	
Referral Reason	
Physical Examination	
General	
Head	
Eyes	
Ears	
Nose	
Throat	
Heart	
Lungs	
Abdomen	
Extremities	
Neurological	
Laboratory Tests	
Complete Blood Count	
Urinalysis	
Other Tests	
Imaging Studies	
X-ray	
CT Scan	
MRI	
Other	
Treatment Plan	
Medications	
Procedures	
Other	
Follow-up	
Next Appointment	
Notes	